



31030 - Insertion professionnelle

Proposition de la mise en place d'une ligne de car spéciale entre les gares d'Erstein et de Lahr à destination des travailleurs transfrontaliers et de son financement à travers un projet de convention

Rapport n° CD/2017/037

Service Chef de file :

G - Mission insertion et emploi

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de la mise en place d'une ligne de transport spéciale en car entre les gares d'Erstein et de Lahr. Ce service a pour objectif de proposer une offre de transport aux actuels et potentiels salariés français de la zone d'emplois de Lahr, notamment aux jeunes et aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), afin de contribuer à lever les freins à la mobilité. Dans ce cadre, il est proposé de décider d'attribuer une contribution financière maximale de 20 000 € à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau au titre de la mise en place de cette ligne et de proposer d'approuver les termes du projet de convention y afférent.

Eléments de contexte

Le département du Bas-Rhin dispose d'une frontière commune avec l'Allemagne. Cette proximité géographique, corrélée à un contexte économique avec un taux de chômage particulièrement faible outre-Rhin (environ 3,4%), offre de réelles perspectives d'emplois transfrontaliers. Ces opportunités d'emploi constituent un enjeu fort du territoire visant à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

La zone de Lahr est particulièrement attractive grâce à la présence de grandes entreprises, historiquement implantées (MEWA et Herrenknecht notamment) ou en cours de déploiement (implantation de Zalando en 2016).

Des recrutements de masse sont organisés par les entreprises, en collaboration avec les services de l'emploi français et allemands.

Le Département du Bas-Rhin s'inscrit dans un travail partenarial dynamique visant à promouvoir les perspectives d'emploi transfrontalier. De nombreuses actions sont mises en place et mobilisées dans ce cadre : organisation d'informations collectives dédiées avec Pôle emploi ; mobilisation du public sur les forums et les sessions de formation qualificatives ou linguistiques.

Toutefois, l'accès à un emploi suppose d'être mobile. Une partie des allocataires du RSA éprouve des difficultés supplémentaires en rapport avec la mobilité. En effet, nombre d'entre eux ne possèdent pas de permis de conduire ou de voiture, compromettant leur accessibilité à ces emplois transfrontaliers, en l'absence de solutions alternatives.

Présentation du projet de ligne spéciale

Le projet se concrétise par la mise en place d'un transport en commun spécial (dit « Sonderlinienverkehr », en accord avec le règlement européen 1073/2009), réservé aux seuls salariés de la zone d'emploi de Lahr, entre les gares d'Erstein et de Lahr. La ligne dessert quatre arrêts en France dans les communes d'Erstein et de Gerstheim et huit arrêts en Allemagne. En fonction des besoins, le nombre d'arrêt pourra évoluer au cours de l'expérimentation.

Le projet est **expérimental** sur une période d'un an à compter du 1er avril 2017 et pourrait être renouvelé pour un an si le besoin est avéré.

Cette nouvelle offre de service se caractérise par la couverture en transport en commun d'une zone non reliée à ce jour et par des horaires adaptés aux horaires atypiques des entreprises. Il contribue à la dynamique territoriale transfrontalière.

Par ailleurs, le coût restant à charge de l'utilisateur rend ce mode de transport le plus attractif financièrement (le prix d'un ticket unitaire 1,65 € et le montant de l'abonnement mensuel s'élève à 60 €).

Afin de lever les freins à la mobilité liés à l'emploi, il est proposé à l'Assemblée plénière de décider de la mise en œuvre d'un transport en commun spécial. Un projet spécifique a été développé par plusieurs partenaires institutionnels : le Département, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et la Communauté de Communes du canton d'Erstein, le portage étant assuré par l'Eurodistrict.

Sur le plan financier, le coût global du projet est estimé à 140.000 € durant cette phase expérimentale. L'opération fait l'objet d'un co-financement entre l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein dont les modalités seront régies par une convention financière tripartite.

Le projet du plan de financement du projet est réparti comme suit:

- L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à hauteur de 100.000 € maximum
- Le Département contribue à hauteur de 20.000 € maximum
- La Communauté de communes du canton d'Erstein participe à hauteur de 20.000 € maximum.

Le versement de la contribution départementale interviendrait de la manière suivante :

- 1^{er} versement de 10.000 € en octobre 2017 ;
- Solde de 10.000 € maximum en mai 2018.

La Commission Territoriale Sud, lors de sa séance du 6 avril 2017 a émis un avis favorable concernant les propositions du présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30764	017-6245-561	300 000,00 €	257 958,87 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- *décide de la mise en place de l'offre de transport spéciale entre Erstein et Lahr ;*
- *décide d'attribuer à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau une subvention maximale de 20.000 € au titre de la mise en œuvre expérimentale d'une ligne de transport spéciale en car entre les gares d'Erstein et de Lahr, selon les modalités suivantes :*
 - o 1er versement de 10.000 € en octobre 2017*
 - o Solde de 10.000 € maximum en mai 2018 ;*
- *approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein relatif à l'objet précité, joint à la présente délibération ;*
- *autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 07/06/17

Le Président,



Frédéric BIERRY